



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe**

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO**

**Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200615-32-06-2020-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

### **DELIBERATION N°32.06.2020**

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Installation classée soumise à autorisation – Désignation de quatre élu(e)s (2 titulaires et 2 suppléants) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) Valsud.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Créée par le décret n°2012-189 du 7 février 2012 pris en l'application de l'article L125-2-1 du Code de l'Environnement (introduit par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), la Commission de Suivi de Site (CSS) est une instance de concertation ayant pour but d'informer le public sur les effets des activités d'installation de traitement de déchets sur la santé et l'environnement.

Cette commission est composée de cinq collèges qui sont l'Etat, les collectivités territoriales, les riverains ou associations, l'exploitant, et les salariés. A ce titre, il convient de désigner quatre élu(e)s (2 titulaires et 2 suppléants) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons.

Aujourd'hui, afin de prendre en compte les modifications survenues à l'occasion des dernières élections municipales, il convient de désigner à nouveau les représentant(e)s du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette Commission de Suivi de Suite (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) VALSUD, à savoir deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** l'article L.212-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article L 125-1 et L125-1-2 et R 125-1 à R125-8-5 du Code de l'Environnement,  
**Considérant** les candidatures de Messieurs Patrick MAGRO et Gérard ESCOFFIER comme membres titulaires ainsi que celles de Monsieur Ludovic DI MEO et Madame Carole HALGAND comme membres suppléants,  
**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de désigner les représentant(e)s du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) VALSUD, à savoir :

- Messieurs Patrick MAGRO et Gérard ESCOFFIER comme membres titulaires
- Monsieur Ludovic DI MEO et Madame Carole HALGAND comme membres suppléants

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

 Le Maire,  
  
André MOLINO